

Nouveau !

Votre mutuelle communale dans votre ville
à partir du 1er avril 2021 !

©openchurches.eu

MONT-SAINT-MARTIN S'ENGAGE POUR L'ACCÈS AUX SOINS À TOUS



Dans un esprit de solidarité et pour faciliter l'accès aux soins, le CCAS de la ville de **Mont-Saint-Martin** propose une complémentaire santé mutualisée à moindre coût et accessible à tous à partir du **1er avril 2021**.

Ainsi, pour accompagner **Mont-Saint-Martin** dans sa démarche de politique sociale à tous les habitants de la commune, une convention de partenariat a été signée avec la mutuelle NOVAMUT.

NOVAMUT

Qui sommes-nous ?



La mutuelle NOVAMUT est une mutuelle indépendante, un acteur mutualiste et une entité économique présente sur notre région depuis **plus de 40 ans**.



Pour répondre au mieux aux besoins de ses adhérents, la mutuelle NOVAMUT a créé en **2014**, le service NOVAMUT SAM (services d'accompagnement mutualistes) qui regroupe plusieurs pôles : assistance 24h/24, le fonds social, les actions de promotion et de prévention de la santé... En janvier **2021**, création du pôle de téléconsultation.

Ecoute, proximité et disponibilité sont les exigences au quotidien de la mutuelle à ses adhérents



UNE MUTUELLE OUVERTE À TOUS LES SAINT-MARTINOIS

Les jeunes
Les familles
Personnes ne rentrant pas dans le cadre des obligations de l'ANI*

Les retraités
Les intérimaires

Les travailleurs frontaliers
Les commerçants
Les professions libérales
Les demandeurs d'emplois

4 OPTIONS DE GARANTIES POSSIBLES

→ Les besoins sont **déterminés et adaptés** en fonction de chaque personne. Chaque garantie possède des pourcentages de **remboursements différents** (optique, dentaire, mais aussi thérapies complémentaires etc...), c'est vous qui choisissez celle qui vous **convient le mieux**.

→ Les couvertures sont **équivalentes ou supérieures** à une mutuelle individuelle.

→ Grâce aux **100% Santé** (qui est la couverture minimum) inclus dans chaque garantie les paniers de soins concernant l'optique, le dentaire et l'auditif sont **remboursés entièrement** ou **partiellement** (selon le dispositif choisi).

UN AVANTAGE FINANCIER IMPORTANT

Le CCAS de la ville de **Mont-Saint-Martin** a bénéficié pour la population des **meilleures conditions** possibles d'adhésion en comparaison avec des tarifs de contrat habituel individuel.

A partir du **3ème enfant**, la cotisation est **gratuite** et les frais de dossiers sont **offerts** à la souscription.

UN SERVICE DE TÉLÉCONSULTATIONS



À tout moment et quelle que soit votre situation géographique, NOVAMUT met à sa disposition son service de téléconsultation **24 heures sur 24 et 7 jours sur 7**.

Le service de téléconsultation est proposé en partenariat avec MesDocteurs et vous permet une mise en relation à distance avec des **professionnels de santé**.

Depuis un smartphone, une tablette ou un ordinateur, vous pouvez rentrer en contact par audio, en visio ou chat avec un **médecin généraliste ou spécialiste** disponibles, sans rendez-vous, depuis la France comme l'étranger.

Disponible directement sur notre site internet www.novamut.fr

QUELS AVANTAGES POUR LES SAINT-MARTINOIS ?

Un service **assistance 24h/24** avec entre autres :

Aides à domicile pour hospitalisation **dès l'ambulatoire** prévue ou non prévue

Traitement de chimiothérapie ou radiothérapie sur toute la durée du traitement

Un service d'information et de **soutien téléphonique**

Prestations d'assistance en cas de décès et à l'étranger

Contrat **sans limite d'âge**, sans délai de carence, sans questionnaire de santé

Fonds social pour des aides exceptionnelles médicales, paramédicales...

Des **actions de préventions et de promotion à la santé** pour tous

MAIS AUSSI ...

Contrat **facultatif** avec une liberté totale de choix

Un gain au niveau du **pouvoir d'achat**

Un accompagnement dans les démarches administratives

Un **service dédié 100%** à nos adhérents (pas de plateforme téléphonique)

Votre agence de **proximité** (30 rue Mercy à Longwy)

COMMENT NOUS CONTACTER ?

Vous pouvez contacter **vo**tre CCAS pour toutes demandes de renseignements au **03.82.25.23.77**.

Vous pouvez aussi contacter votre Agence NOVAMUT **30 rue Mercy à Longwy** qui vous accueille du **lundi** au **vendredi** de **9h00** à **12h00** et de **14h00** à **18h00**.

Par téléphone au **03 82 23 94 81**

Par mail **agence.longwy@novamut.fr**

QUELS DOCUMENTS À FOURNIR POUR Y ADHÉRER ?

C'est très simple :

- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Votre attestation de droit à la sécurité sociale
- Un RIB.

POUR RÉSUMER, VOTRE MUTUELLE COMMUNALE C'EST :

4 options de garantie à des tarifs préférentiels

Un service d'assistance 24h/24 et 7j/7

Contrat à adhésion non obligatoire, pas de questionnaire de santé et sans limite d'âge

Fonds social pour des aides financières médicales et paramédicales

Votre agence NOVAMUT à proximité 30 Rue Mercy

Vos Actions de promotion et de prévention de la santé (Ateliers, conférences...)

La téléconsultation par tchat ou visio avec des professionnels de santé

Retrouvez-nous sur www.novamut.fr



Nouveau !

Votre mutuelle communale dans votre ville
à partir du 1^{er} avril 2021 !

©openchurches.eu

Dans un esprit de solidarité et pour faciliter l'accès aux soins, le CCAS de la ville de MONT-SAINT-MARTIN met en place à partir du 1^{er} avril 2021 une mutuelle communale à destination de toute la population de MONT-SAINT-MARTIN.

L'objectif est de proposer une complémentaire santé basée sur un choix entre plusieurs niveaux de couverture. Chacun pouvant profiter sous la forme de contrat individuel d'une offre collective.

Pour qui ? Pour tous !

- Les retraités
- Les jeunes
- Les demandeurs d'emplois
- Les familles
- Les travailleurs frontaliers

Les avantages pour les habitants de la ville de Mont-Saint-Martin :

- Contrat **sans limite d'âge**, sans
- délai de carence, sans questionnaire de santé
- 4 options de garanties possibles
- Fonds social pour des aides exceptionnelles médicales, **paramédicales...**
- Des actions de préventions et de promotion à la santé pour tous
- Un service de **Téléconsultation**

Un **service assistance 24h/24** avec entre autres :

- Aides à domicile pour hospitalisations dès **l'ambulatoire** prévue ou non prévue
- Traitement de chimiothérapie ou radiothérapie sur toute la durée du traitement
- Un **service d'information et de soutien téléphonique**
- **Prestations d'assistance en cas de décès et à l'étranger**

Mais aussi...

- ✓ Une qualité de service équivalente aux contrats classiques
- ✓ **Contrat facultatif** avec une liberté totale de choix
- ✓ Un gain au niveau du **pouvoir d'achat**
- ✓ Un accompagnement dans les démarches administratives
- ✓ Un **service dédié 100%** à nos adhérents (pas de plateforme téléphonique)
- ✓ Votre agence de **proximité** (30 rue Mercy à Longwy)

Pour toute demande d'information n'hésitez pas à contacter votre CCAS au 03.82.25.23.77

